



Retrocession voiries d'un lotissement

Par **fry2001**, le **05/03/2011** à **16:43**

Bonjour, j'ai acheté une maison dans un lotissement. il n'y a semble t il pas eu de convention de retrocession avec la mairie. l'ASL vient de nous annoncer que seules certaines parties et rues du lotissement seront reprises sans pour l'instant nous donner de précision. rny a t il des textes, des raisons ou autres qui pourraient motiver ce refus de reprendre certaines rues ?
une telle décision de la commune serait elle définitive ?
d'avance merci

Par **mimi493**, le **05/03/2011** à **16:44**

La commune reprend ce qu'elle veut, quand elle le veut.